

Compilation des délibérations prises en Conseil Municipal du 25 juillet 2014 à 20h30

Etaient présents : MM, Martine ALRAN REY, Michèle BIZOUARD, Bernard CABROL, Patrick CALVET, Marilyn COLIN, Sonia DELECOULS, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Jean Paul RAYSSAC, Florence RAULHAC, Olivier SOULIE, Magali TERRAL.

Excusés : Laurent ALBERICI Didier ALBERT, Isabelle CAYRAC, Sophie DUPRE, Jean Marc NESEN.

Jean Marc NESEN donne pouvoir de décision et signature à Sonia DELECOULS

Sophie DUPRE donne pouvoir de décision et signature à Sarah LAURENS

Florence RAULHAC a été nommée secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : aucune observation faite, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2014 a été adopté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

ECOLE DE CAMBON : CREDIT-RELAIS POUR FINANCEMENT DU FCTVA

Le financement des travaux de l'école de Cambon est assuré par des subventions de l'Etat (DETR), du Conseil Général (FDT) ainsi que par deux emprunts de 600 000 € chacun, le solde étant constitué de l'auto-financement de la commune.

Afin de couvrir le fonds de compensation de la TVA, il a été décidé de consulter différents établissements financiers sur la base d'une enveloppe de 530 000,00 €.

4 établissements ont été consultés pour un prêt-relais sur 24 mois ainsi que sur une ligne de trésorerie sur la même durée. il s'avère que le prêt-relais est la solution la plus avantageuse.

- la Caisse d'Epargne (taux à 2.48%)
- Le Crédit Agricole (pas de réponse à ce jour)
- Le crédit mutuel (taux à 1.20%)
- la Banque Populaire Occitane (pas de réponse à ce jour)

Après étude des propositions reçues, le Crédit Mutuel offre les meilleures conditions, qui sont :

Un Prêt relais de 530 000€ à un taux fixe de 1.20%, sur une durée de 2 ans. Les frais de dossiers sont de 530 € payable au premier déblocage.

Après discussion,

Vu les offres de financement et les conditions générales proposées par le Crédit Mutuel pour le prêt relais,

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un prêt relais de 530 000,00 € étalé sur 2 ans et de signer tous les documents s'y rapportant.

Il est nécessaire d'effectuer les écritures budgétaires suivantes :

Investissement recette

Article 1641 : + 530 000 €

Investissement dépense

Article 1641 : + 530 000 €

Pour : 12

Contre :4 (Sonia DELECOULS, Viviane GAYRAL, Jean Marc NESEN, Olivier SOULIE)

Abstention : 0

ALBERICI Laurent
BIZOUARD Michèle
CAYRAC Isabelle
DUPRE Sophie
GRANIER Philippe
RAYSSAC Jean Paul

Sarah LAURENS, Maire

ALBERT Didier
CABROL Bernard
COLIN Marilyn
GALLIET Nicolas
NESEN Jean Marc
SOULIE Olivier

ALRAN REY Martine
CALVET Patrick
DELECOULS Sonia
GAYRAL Viviane
RAULHAC Florence
TERRAL Magali